



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 40791

Texte de la question

M. André Flajolet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'urgence d'une réponse à l'attente des habitants, associations et collectivités territoriales pour la sécurisation du site de Notre-Dame de Lorette. Il souhaite connaître les suites données aux propositions de partenariat exprimées par les collectivités territoriales afin de réaliser les travaux de rénovation patrimoniale en particulier de la nécropole qui connaît les outrages du temps. Il le remercie de bien vouloir indiquer précisément les points de blocage éventuels et le calendrier de réalisation des travaux ayant fait l'objet de décisions définitives.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à préciser que lors de la réunion qui s'est tenue le 15 septembre 2008 à la préfecture du Pas-de-Calais concernant la sécurisation de la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, il a été convenu avec les élus de la région qu'une nouvelle convention devait être envisagée afin de présenter un programme pluriannuel d'investissement, permettant la mise en valeur et la promotion du site. Sans attendre la réponse des collectivités locales, le ministère de la défense a entrepris de poursuivre le programme de restauration du site qu'il avait engagé dès la signature de la convention du 15 novembre 2001 relative à la revalorisation du site de Notre-Dame-de-Lorette. C'est ainsi qu'il a saisi l'opportunité du plan national de relance pour accélérer ce programme en prévoyant de consacrer, dès 2009, 1,25 MEUR à la rénovation de la basilique et des ossuaires de la nécropole. Il entreprend, par ailleurs, la sécurisation du site, en faisant installer un système de détection d'intrusion et une haie végétale renforcée.

Données clés

Auteur : [M. André Flajolet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40791

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 947

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5335